

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES  
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST.QUENTIN  
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES  
DU LUNDI 11 MAI 2015

PROCÈS VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 11 mai à 9h00 dans la salle René Baube au 2<sup>ème</sup> étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mme Marianne VERPLANCKE-K	Trésorière adjointe
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
M. Nicolas DENIMAL	Secrétaire
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Michel DEAL	Membre du conseil d'administration
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Aucun.

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Angélo MENDES, Mme Sylvaine GAGNEUR, M. Yannick LAMBERT, Mme Séverine SAUNIER, M. Nicolas HUGET, M. Serge CASIER, Mme Séverine IDÉE, M. Rémy DELANNOY, M. Gérard ERVET et M. Bruno BOCQUET (\*)

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration, M. Hugues RIFFLART, commissaire aux comptes (« CTN Audit ») et M. Cyril MOURAIN représentant le cabinet comptable (« Expert Intégral »)

Membres consultatifs excusés : Aucun.

(\*) Ces 10 administrateurs avaient demandé un report du C.A par 2 mails datés du 7 mai 2015 : un pour les élus CGT, les deux élus sans étiquettes et l'élus F.O et le second pour les élus F.A FPT.

Réponse leur a été faite par le Président le même jour : « *Mesdames et Messieurs, Par mail en date du 20/04/2015, vous avez reçu la synthèse du dernier Bureau précisant que le Conseil d'Administration se réunissait le 11 mai 2015.*

*En cas d'empêchement, vous pouvez utiliser la procédure des pouvoirs. Cordialement. Le Président »*

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal C.A du 9 mars 2015.
- Bilan exercice 2014.
- Chèques CADHOC.
- Activités « loisirs » (information).
- Activités de loisirs 2015.
- Montant primes médailles (information)

### **La séance débute à 9h00**

Le Président énumère les administrateurs présents ayant émargé la liste de présence puis les absents non excusés reportés page 1 avec le statut d' »absents non excusés et donc sans pouvoir ».

Le Président annonce que le quorum est atteint, 10 administrateurs sur 20 étant présents physiquement.

Le Président ouvre donc la séance et déclare le conseil d'administration ouvert.

#### **① *Montant primes médailles (information) :***

Le Président indique que ce point ne figurait pas à l'ordre du jour lorsque ce dernier a été établi, puisqu'il attendait une confirmation financière de la Trésorière afin de déterminer si le projet pouvait être proposé en Conseil d'Administration.

Le Président propose de réactualiser le montant des primes médailles en octroyant 17 € par année au lieu de 11 € actuellement, soit une augmentation de 6 €.

Le Président s'enquiert de l'avis des administrateurs présents qui approuvent à l'unanimité.

Le Président explique que ce n'est là, pour l'instant, qu'une information puisqu'il ne veut pas que cette proposition soit considérée comme un argument électoral à un mois des élections du C.O.S. Il sera temps d'y revenir après lesdites élections et en fonctions des résultats.

## ② **Approbation du procès-verbal C.A du 9 mars 2015 :**

Le Président explique qu'il n'est pas tout à fait terminé, des éléments devant encore être affinés suite à des problèmes avec l'enregistrement, mais précise qu'il sera disponible pour la fin de la semaine et qu'il sera envoyé à tous les administrateurs.

Le Président annonce qu'il a une déclaration à faire.

Le Président explique qu'il avait l'intention de s'adresser aux groupes d'administrateurs CGT, F.A FPT et F.O qui lui ont envoyé un mail, le 6 mai et procède donc à la lecture de la déclaration qu'il avait préparée :

*« Dans votre mail du 6 mai, vous soulignez que les habitudes sont faites pour changer, mais cette fois encore vous pratiquez la politique de la chaise vide. C'est une procédure que vous connaissez très bien pour l'avoir utilisée à diverses reprises. Cela ne m'impressionne nullement, car faut-il encore savoir le faire à bon escient. Vous avez déformé mes propos, Je n'ai jamais dit que vous n'étiez pas apte pour faire l'encartage, j'ai seulement parlé d'une ambiance sereine !*

*Dans un autre paragraphe, vous dites : « comme à son habitude, il continue à créer un climat délétère ». Je demande des explications.*

*J'ai pourtant depuis octobre 2013 fait en sorte d'apaiser le climat au sein du Conseil d'Administration. De même que j'ai, à plusieurs reprises, répondu favorablement à certaines de vos demandes.*

*Je ne suis pas dupe, je reste lucide. Depuis fin 2013, vous votez systématiquement et à l'unanimité toutes les propositions du bureau. Vous croyez que je n'ai pas compris votre manœuvre électorale.*

*En votant toutes nos propositions, vous montrez que vous n'êtes pas contre les retraités et ainsi espérez qu'ils croiront vos promesses de campagne : entres-autres, payer toutes les adhésions des actifs et retraités au C.N.A.S. et continuer à verser toutes les prestations du C.O.S. aux actifs et retraités.*

*Vous ne pouvez pas aller contre le fait que, malheureusement pour vous, nous sommes majoritaires. »*

## ③ **Bilan exercice 2014 :**

Le Président donne la parole à la Trésorière pour le bilan de l'exercice 2014.

La Trésorière annonce un résultat net de 59 322.81 €, d'où la différence entre les produits qui sont pour l'année 2014 de 659 952.99 € et les charges de 600 630.18 €.

Ce résultat net, c'est-à-dire cet excédent de 59 322.81 € provient essentiellement :

- des cartes cadeaux exceptionnelles qui n'ont pas toutes été retirées.
- de la participation « amélioration du quotidien » des adhérents retraités puisque tous les chéquiers CADHOC n'ont pas été retirés (les personnes non intéressées ne sont pas venues les chercher malgré plusieurs relances) 97 180.78 €.

- Pour les cartes « AUCHAN » dans le cadre du Noël adhérents : plus de 2 138 € sont restés.
- Pour les chéquiers culture « cad'olescents » : plus de 1 590 €.
- Pour les chéquiers CADHOC adhérents retraités : plus 4 560 € qui restent
- Pour les chéquiers culture exceptionnels retraités : plus 7 890 €
- Pour les cartes « AUCHAN » exceptionnelles : plus 4 740 €

La Trésorière explique que ces montants vont être rendus au comité sous forme d'avoir ou en remboursement.

Le Président indique que pour les chèques CADHOC ce sera un avoir.

- Provision des 20 000 € pour incertitude URSSAF retraités : à régler 8 971 €, donc différence de + 11 023 €.
- Provisions d'avocat qui s'élevaient sur l'exercice 2013 à 3 500 € : règlement 780 €, donc différence de + 2 720 €.
- Un produit sur exercice antérieur concernant les colis de retraités 2013 : l'acompte avait été facturé deux fois. Il a été reversé, mais n'avait pas été comptabilisé sur 2013. Soit + 9 365 €.

La Trésorière explique qu'en totalisant ces sommes, on retrouve cet excédent de 59 322 €.

***9h15, arrivée de monsieur Laurent GOFFART représentant l'administration et de monsieur Hugues RIFFLART pour CTN (Commissaire aux comptes)***

Le Président leur souhaite la bienvenue, et s'excuse d'avoir dû commencer sans eux.

La Trésorière rappelle que lorsqu'elle avait fait le provisionnel, cet excédent s'élevait alors à 89 000 €, mais qu'une partie a été utilisée pour les cartes « AUCHAN » exceptionnelles pour les adhérents actifs et les chèques culture pour les adhérents retraités.

Le Président précise que le provisionnel pour les départs en retraites était basé sur l'année précédente, mais qu'il y'a eu moins de départs.

Le Président explique qu'il a également donné son accord pour des envois de chéquiers CADHOC en recommandé aux frais du C.O.S à des adhérents ne figurant pas sur la liste des « extérieurs » (adhérents ne résidant pas dans l'Aisne). Adhérents qui ne pouvaient pas se déplacer, notamment pour des raisons médicales et n'ayant personne pour venir procéder au retrait aux permanences, mais que malgré cette initiative, des chéquiers CADHOC n'ont pas été retirés.

La Trésorière indique que les frais de fonctionnement sont moins importants, 85 624 € pour l'exercice 2014 (97 403 € exercice 2013) bien que les activités de loisirs aient augmentées : 75 172.92 € (63 609 € exercice 2013)

Le Président et la Trésorière indiquent que les frais de fonctionnement ont diminué de 12 000 € par rapport à l'an dernier.

Le Président explique qu'il reste sur la ligne de conduite qu'il s'est fixée et que le résultat est là, c'est 12 000 € de moins.

Le Président estime qu'il serait difficile de considérer que les administrateurs gaspillent de l'argent ou qu'ils en profitent. Au contraire.

La Trésorière rappelle également que tous les chéquiers culture « cad'olescents » n'ont pas été retirés (budgété 11 000 € et 7 618 € utilisés).

Le Président confirme et estime que la communication de l'information n'a peut-être pas été assez explicite pour tous les adhérents concernés, qu'il sera nécessaire par la suite de s'exprimer en années de naissance et non plus par âge (ce qui est déjà le cas pour l'arbre de Noël).

Le Président explique que les membres du Bureau ont pris en considération une demande récurrente de nombreux adhérents qui jugeaient que les enfants, arrivés à l'adolescence n'étaient plus intéressés par un jouet, et que par conséquent, cette année, les jouets seront attribués aux enfants nés du 1/1/2005 au 31/12/2015. Les plus âgés, et ce jusqu'à la 16<sup>ème</sup> année (donc deux années supplémentaires) nés entre le 1/1/1999 et le 31/12/2004 se verront attribuer un chéquier CADHOC qui correspondra plus à leurs attentes. Je propose de fixer le montant à 40.00 € avec paquet de bonbons et une place gratuite de cinéma.

Le Président donne la parole au commissaire aux comptes.

M. RIFFLART rappelle que le cabinet est intervenu en janvier pour commencer les travaux puis il y'a quelques semaines pour les finaliser, qu'il n'y a pas trop de problèmes particuliers cette année, qu'il y'a un excédent important.

M. RIFFLART explique que la provision de 20 000 € concernant l'URSSAF avait été calculée sur un risque maximal, ce qui n'a pas été le cas, c'est une bonne nouvelle.

Le Président explique qu'il y'aura une pénalité, mais qu'il a demandé une exonération pour cette pénalité eu égard au contexte et du fait que ce soit le C.O.S qui se soit manifesté.

Le Président indique qu'il a reçu un mail de M. GAYRAUD dans lequel ce dernier explique qu'il n'est pas convaincu que l'on doive comptabiliser les colis et les chèques CADHOC.

Le Président rappelle que l'URSSAF considère que ce sont là deux « non-événements » puisque le Noël des retraités n'est pas reconnu en tant que tel, et que le C.O.S est en défaut puisqu'à partir du moment où l'on attribue un « non-événement », il n'est pas possible d'en réattribuer un deuxième.

Le Président explique que l'inspecteur des impôts, dans le contexte, accepte ce deuxième « non-événement », que ce n'est pas gênant.

Le Président met aux votes le bilan présenté par la Trésorière :

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***Le bilan est voté à l'unanimité***

Le Président donne la parole à la Trésorière afin qu'elle présente le budget prévisionnel 2015.

La Trésorière rappelle que c'est un budget qui avait déjà été abordé lors du dernier conseil d'administration, mais qu'il y'avait une modification à faire au niveau du fonctionnement concernant la ligne frais d'élections. Ce montant s'élevait à 2 000 €, mais cette somme a bien été retirée et insérée dans les activités de loisirs, pour la gratuité des enfants loisirs d'été en juillet et août jusque 14 ans (4 sorties, 2 juillet et 2 août : « PLOPSLAND », « ASTERIX » et knokke le zout)

La Trésorière a fait une estimation du coût de ces sorties qui s'élèveraient à 2 194 €, peut-être un peu plus, c'est une moyenne établie sur 20 enfants par bus (deux bus pour chacune des 4 sorties).

Le Président indique que la décision du CA du 9 mars est ainsi respectée, mais déclare également que si le C.O.S doit mettre plus d'argent afin d'assurer la gratuité de ces 4 activités, il le fera.

La Trésorière constate que le fonctionnement baisse, mais que les loisirs augmentent proportionnellement.

La Trésorière explique que ce budget est en équilibre : 639 300 € pour les produits et 639 300 € pour les charges.

La Trésorière mentionne qu'elle n'a pas pu estimer les primes médailles pour les adhérents de la collectivité « VILLE », qu'elle a donc dû se contenter d'une estimation puisqu'aucun document n'a encore été fourni au comité.

Le Président indique que la remise des médailles est prévue pour le lundi 22 juin et constate que le C.O.S va encore devoir travailler dans l'urgence au dernier moment.

La Trésorière et le Président rappellent que c'est du prévisionnel, il n'y a donc rien de figé, que ce budget est réajusté si besoin en septembre après les activités d'été et les chéquiers CADHOC. Le prévisionnel peut ainsi être affiné au prorata des dépenses déjà engagées en gardant toujours une marge de manœuvre pour les trois derniers mois de l'année afin d'aménager si besoin est.

Le Président met aux votes le budget prévisionnel présenté par la Trésorière. Il en avait déjà été fait mention lors d'un précédent conseil, mais n'avait pu être voté du fait de la modification à effectuer concernant la ligne élections.

Le Président regrette l'absence de 10 administrateurs pour ce vote.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité***

#### **④ Chèques CADHOC :**

Le Président rappelle que les élections à venir ne doivent pas entraver les activités du comité et qu'il ne s'agit pas de ne plus rien faire sous prétexte d'attendre les résultats. Dans ce contexte, il indique donc que les dispositions qui sont prises chaque année et qui nécessitent d'être préparées longtemps à l'avance ont logiquement été prises cette année (arbre de Noël, chèques CADHOC...) et que les contrats ont déjà été finalisés (trop tard ensuite pour la mise en place et risque de ne plus trouver de prestataires disponibles)

Le Président indique que ces chéquiers CADHOC devraient théoriquement être distribués à partir de début juillet, pas avant, du fait des contraintes de l'assemblée générale et des élections.

Le Président rappelle qu'à l'issue des élections, 8 jours après, il sera tenu de réunir le premier conseil d'administration avec les nouveaux administrateurs et en cas de changement du Bureau, tous les stocks doivent être contrôlés par les nouveaux élus en présence des membres de l'ancien Bureau. De fait, la distribution des chéquiers ne peut se faire avant juillet.

Le Président est conscient que les adhérents retraités devront attendre un mois supplémentaire, mais explique qu'il ne peut se permettre de les délivrer avant, ce qui serait perçu comme une manœuvre électorale.

#### **MODALITÉS :**

- ➔ Montant équivalent à celui de l'an dernier : 130 € avec prélèvement de la cotisation annuelle de 10.00 €, soit 120 € pour 926 agents retraités à ce jour.
- ➔ Même principe que l'an dernier : envoi en recommandé aux adhérents qui résident hors département de l'Aisne.
- ➔ Pour les autres adhérents, sauf exception particulière et justifiée (\*) : retrait aux permanences du mercredi.
- ➔ Toutes les modalités seront mentionnées dans la note de fin mai.

**(\*) Exceptionnellement, au cas par cas, envoi en recommandé pour des adhérents qui ne peuvent absolument pas se déplacer et qui n'ont personne pour venir avec une procuration**

Le Président revient sur les chèques « CULTURE » qui ont été donnés en fin d'année et rappelle qu'il n'y avait pas de contrainte puisque que ces chéquiers sont exonérés de taxes d'URSSAF (contrairement aux chèques CADHOC), mais que tous les adhérents n'ont pas forcément compris l'utilité de tels chéquiers, le terme « culture » pouvant induire en erreur alors qu'il y'a tout de même un large éventail de choix (pas uniquement des livres, par exemple)

Un élu SUD constate que de nombreux adhérents souhaitent pouvoir acheter de l'alimentation.

Le Président confirme, mais explique que, quel que soit le type de support utilisé, c'est systématiquement interdit, et pour ceux qui déclarent qu'ils peuvent donner des supports avec alimentation, il les met au défi de le faire sans être inquiétés.

Un élu SUD suggère de le mentionner sur la note.

Le Président rappelle qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre les denrées alimentaires et tous les autres produits que l'on peut trouver dans un magasin. (tels la lessive, sopalin, dentifrice, vêtements... produits relativement onéreux qui eux peuvent être réglés par chèques CADHOC. Les économies ainsi réalisées peuvent donc être réinjectées dans l'achat de produits alimentaires)

Le Président demande aux administrateurs de relayer ses propos aux adhérents lorsque c'est possible et qu'il n'y a pas trop d'attente.

Un élu SUD explique qu'il était possible, jusqu'il y'a peu, d'acheter une carte cadeau spécifique à l'enseigne avec les chèques CADHOC, ce qui permettait d'acheter tous les produits, mais qu'il n'est plus possible de procéder ainsi.

Le Président souhaite, avant le dernier point de l'ordre du jour faire part aux administrateurs de deux courriers :

- Un courrier de M. José LESPAGNOL (SDIS pas à jour de sa cotisation) qui se trouve incarcéré au centre pénitentiaire de LAON.

### **Reproduction du courrier envoyé par M. LESPAGNOL lu lors du conseil :**

« M. LESPAGNOL José  
Laon, le 9 mars 2015  
Centre Pénitentiaire  
De Laon 02000  
Rue des Épinettes

Objet : Frais d'obsèques.

Mon épouse est décédée le 15/02/2015 suite à ses blessures.

Je vous écris pour savoir si le C.O.S consent une indemnisation pour les frais d'obsèques.  
Il s'agit de Mme LESPAGNOL Bernadette épouse de M. LESPAGNOL José, demeurant 18 rue d'Hinacourt 02440 née le 21/06/1972.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, l'expression de mes sincères salutations. »

Le Président explique qu'il n'a pas répondu puisque c'est lui qui a égorgé son épouse et qu'il n'était pas à jour au niveau du C.O.S

- Un courrier de M. Bernard VISSE concernant une demande d'adhésion déjà refusée par le Président (l'intéressé avait été informé par téléphone des raisons du refus) qui renvoie une nouvelle demande avec un chèque de cotisation de 10 €.

Le Président explique que M. VISSE venait de la mairie d'Épinal, en place à Saint-Quentin depuis 2012 au poste de directeur de la culture et en retraite depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015.

Le Président lui avait expliqué qu'il ne pouvait plus adhérer puisqu'il était en retraite, l'adhésion aurait dû être faite antérieurement entre 2012 et le départ à la retraite et que M. VISSE justifie le fait qu'il n'ait pas adhéré au C.O.S par manque de temps et qu'il demande maintenant son adhésion puisque le comité verse un salaire brut indiciaire pour les départs en retraites.

### **Reproduction du courrier envoyé par M. VISSE lu lors du conseil :**

« Monsieur le Président,

Je reçois en retour mon bulletin d'adhésion et mon chèque de cotisation 2015 au COS de la Ville de Saint-Quentin. J'en suis un peu étonné.

J'étais, en tant que fonctionnaire titulaire, salarié de la Ville du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 1<sup>er</sup> mars 2015. Et il me semble être en droit d'adhérer au COS cette année (deux mois en « service actif », dix mois comme retraité) et pour les années qui viennent...

Si je n'ai pas adhéré plus tôt, c'est essentiellement pour deux raisons :

d'une part, je fus « le nez dans le guidon » pendant toute la période (relativement courte) de mes fonctions de directeur de la Culture de la Ville de Saint-Quentin et je n'avais pas beaucoup de temps pour m'intéresser suffisamment à mes affaires personnelles...

d'autre part, ayant rencontré à plusieurs reprises, à leur demande, certains dirigeants du COS (1), aucun n'a songé à me proposer la moindre adhésion (2)... Vous êtes pourtant en droit de penser que la modicité de celle-ci ne m'aurait pas fait hésiter une seconde !

*J'ajoute que cette cotisation ne m'a pas préoccupé outre mesure car à Épinal, ma ville d'origine au service de laquelle je fus plus de 30 ans, aucune contribution du salarié n'est exigée : le simple fait d'occuper un poste de titulaire permet d'être membre du Comité d'Action sociale. C'est le COS qui, entre bien d'autres choses, verse la prime de fin d'année.*

*En vous demandant de bien vouloir réviser votre position à l'égard de ma demande, je vous adresse à nouveau mon bulletin d'adhésion et mon chèque de cotisation. Si cela se peut, je tiens à votre disposition mes cotisations de 2013 et 2014 (voire 2012).*

*Je vous saurai gré de me communiquer, s'il existe, le « livret » faisant état du règlement, des droits et devoirs de l'adhérent.*

*Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées. »*

- (1) Le Président explique que ce n'est absolument pas le cas, M. VISSE n'ayant jamais rencontré que des délégués syndicaux, hors cadre de leurs fonctions d'administrateurs du C.O.S.**
- (2) Le Président s'inscrit en faux contre cette affirmation puisqu'un agent de la DRH a appelé plusieurs fois le secrétaire administratif du C.O.S afin de connaître les modalités d'adhésion pour M. VISSE sans qu'aucune suite soit donnée.**

Le Président qui a déjà refusé souhaite que ce soit le conseil d'administration qui se prononce afin de lui renvoyer une seconde réponse conforme à la décision de ce conseil.

Le Président sollicite l'avis du représentant des collectivités, M. Laurent GOFFART.

M. Laurent GOFFART déclare qu'il s'en remet aux statuts du C.O.S et à son règlement intérieur.

Le Président soumet aux votes le refus d'adhésion :

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Une réponse sera de nouveau envoyée à M. VISSE l'avisant que c'est une décision du conseil d'administration.**

## 5 Activités « loisirs » (information) :

La Trésorière adjointe indique que la prochaine note intégrera les deux séjours 2016, puisqu'il faut également préparer bien longtemps à l'avance pour obtenir un nombre de places suffisant et afin que les adhérents aient la possibilité de régler en plusieurs fois.

La Trésorière adjointe détaille les destinations retenues :

### ➤ Séjour Hiver :

« CAP'VACANCES » pour **les deux Alpes** du 12 au 19 mars 2016.

- Tarifs adhérents : 480€ / adhérents et conjoints.
- Pas de tarifs enfants mentionnés sur la note, études au « cas par cas », tarification assez complexe.
- Ces prix comprennent : le transport en autocar de tourisme, la pension complète, les animations en soirée à la résidence et les clubs enfants, le linge de toilette fourni, l'assurance annulation et la taxe de séjour
- Les places sont limitées : 50 personnes.
- Les inscriptions se feront dès le mercredi 13 mai 2015.
- Règlement : 6 x 80 €.
- Le séjour devra être soldé un mois avant le départ.

### ➤ Séjour été :

« TOURISTRA » pour **les Canaries** du 21 mai au 28 mai 2016.

- Tarifs adhérents : 790 € / adhérents et conjoints.
- Pas de tarifs enfants mentionnés sur la note, études au « cas par cas », tarification assez complexe.
- Ces prix comprennent :
  - Le transport A/R St Quentin - aéroport
  - Le transport aérien.
  - Les transferts Aéroport/Club 3000 « Los Alisios » /Aéroport.
  - Les taxes d'aéroport obligatoires (tarifs en vigueur à ce jour, sous réserve de modifications)

- Formule boissons « TOUT COMPRIS » (boissons non alcoolisées + 14 boissons alcoolisées locales pour les adultes de + 18 ans au bar de 10h à 23h) Pour les enfants, boissons non alcoolisées à volonté + goûter.
  - Un cocktail de bienvenue lors de la réunion d'accueil.
  - La pension complète en hôtel, boissons incluses au repas (1/4 vin et ½ eau minérale)
  - L'animation 100 % francophone en journée et en soirée.
  - Le programme complet de découverte sur le club : balades, cours de cuisine, de langue, forums...
  - Mise à disposition **Kit bébé** (baignoire et thermomètre de bain, chauffe-biberon et poussette)
  - L'assurance assistance – rapatriement
  - L'assurance optionnelle (annulation/interruption de séjour/bagages/retard avion)
- Les places sont limitées : 50 personnes.
  - Les inscriptions se feront dès le mercredi 20 mai 2015.
  - Règlement : 1<sup>er</sup> versement de 125 € puis 7 versements échelonnés de 95 €.
  - Le séjour devra être soldé un mois avant le départ.

➤ Pêche à la truite le samedi 6 juin 2015 à Seraucourt le Grand :

- Pas de changement de tarif (12 € adhérent, conjoint et enfant d'adhérent et 20 € non adhérent)
- Apéritif offert pour chaque inscription.
- Restauration sur place.
- Réservation à partir du mercredi 13 mai 2015.

Le Président rappelle que le C.O.S était en charge des sandwiches et grillades, mais qu'après négociation, c'est le propriétaire du domaine (« Arc en Ciel ») qui s'occupera de la restauration. Les frites seront à régler directement au propriétaire, quant au reste, le principe ne changera pas : il suffira de venir acheter les tickets à la buvette installée par le comité, aux prix habituels et de les remettre ensuite au propriétaire pour la cuisson.

Le Président estime qu'ainsi il n'y aura pas de reliquats alimentaires à ramener et qu'il est préférable de confier la gestion des repas à un professionnel bien équipé, notamment en cas de contrôle sanitaire.

Le Président constate que d'habitude, il faut acheter la viande et différentes denrées alimentaires ne serait-ce que pour les sandwiches. Cette année, sans ces achats et en réglant le propriétaire, il y'aura peu d'écart financièrement, plus de tranquillité, plus de sécurité et aucun changement pour les adhérents.

➤ Journée shopping à Paris le 27 juin 2015 (option 2 bus) :

- Prix : 10 € adhérent, conjoint, enfant de 14 ans et plus et 5 € enfant de moins de 14 ans.
- Réservation mercredi 20 mai 2015.

La Trésorière détaille les activités d'été :

➤ Activités d'été :

- Parc « ASTÉRIX » le samedi 11 juillet 2015 (option 2 bus) :
  - Prix : 15 € adhérent, conjoint, enfant de 14 ans et plus et gratuit pour les enfants jusque 14 ans.
  
- Parc « PLOPSALAND » (en Belgique) le samedi 8 août 2015 (option 2 bus) :
  - Prix : 15 € adhérent, conjoint, enfant de 14 ans et plus et gratuité pour les enfants jusque 14 ans.
  - Pour les enfants, le prix à l'entrée n'est pas défini par l'âge, mais par la taille (2 tarifs différents si plus ou moins d'un mètre !) Pour le C.O.S, c'est la gratuité, mais cela ne va pas sans poser problème pour aller chercher les tickets.
  
- Journées à la mer à Knokke le zout les samedi 25 juillet et 22 août 2015.
  - Prix : 10 € adhérent, conjoint, enfant de 14 ans et plus et gratuité pour les enfants de moins de 14 ans.
  - Option 2 bus.

Le Président informe le conseil qu'il a mis une option pour la date du 5 septembre pour la deuxième pêche à la truite, mais qu'il n'a pas signé.

Le Président met aux votes les activités présentées par la Trésorière et la Trésorière adjointe :

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***Les séjours et activités sont votés à l'unanimité***

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou observations concernant ce conseil d'administration, remercie les administrateurs présents, ainsi que M. GOFFART, M. RIFFLART et M. MOURAIN (le comptable du C.O.S)

Le Président clôt la séance.

La séance se termine à 10 h 05  
Saint-Quentin, le 13 mai 2015

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



N. DENIMAL

---

***Les différents mails mentionnés page 1 et copie des courriers mentionnés  
pages 8 à 10 sont annexés au présent document***

---